

Introduction

L'homme qui vient après le néolibéralisme habite-t-il déjà au Liban ? Tentative de problématisation.

Avant de poser la question qui guide notre travail, nous broserons une brève esquisse des innombrables migrations et colonisations qui forment l'histoire du Liban, avec, dans la perspective directe de ce survol historique, deux questions : d'abord, existe-t-il un trait qui spécifierait l'être libanais, fondant une identité collective par-delà les aléas des invasions subies ? Mais que devient cette modalité de l'être libanais au terme du xx^e siècle dominé, non plus par des puissances coloniales, mais par la logique marchande et les guerres confessionnelles ?

Le Mont-Liban était originairement composé de diverses minorités chrétiennes et musulmanes qui avaient fui les oppressions et les persécutions dans leurs pays d'origine. Dans ce refuge, ils ont fondé le Petit Liban, instaurant un régime communautaire¹. Malgré l'hétérogénéité qui caractérise ces identités, le Liban d'alors formait une entité : la décentralisation étant perçue comme rassurante, conférant à ces groupes une autonomie communautaire. Sous la domination ottomane, l'émir Fakhr-al-din II (1572-1635), Prince de la dynastie Maan, œuvra pour une unification fondée sur une alliance des différentes communautés.

1. À l'époque, ce sont surtout les familles notables druzes et l'organisation du clergé maronite qui ont constitué l'ossature confessionnelle.

Mais les Ottomans, craignant cette entité naissante, nommèrent plusieurs gouverneurs, instrumentalisant les antagonismes. Aussi la tentative de renforcement du pouvoir central par Béchir II (1767-1850), émir du Mont-Liban de la dynastie Chehab, fut-elle un échec. Par la suite, sous Bachir III, l'entente maronito-druze se rompit : l'instauration de deux *caïmacamats* (districts), l'une druze au sud, l'autre maronite au nord, accentuèrent les conflits présents, débouchant, entre 1840 et 1860, sur une série d'occupations étrangères et de guerres civiles qui prirent fin avec l'intervention militaire française. En 1861, le régime de la *Moutassarifiya*, qui reconnaît la représentativité communautaire, fut établi. La province était confiée alors à un gouverneur (*Moutassaref*), un sujet ottoman obligatoirement chrétien, non libanais, dont la mission est d'assurer l'entité libanaise. Pendant un demi-siècle, on le verra en détail, les habitants du Mont-Liban jouirent d'une autonomie relative au sein de l'Empire ottoman. Après la Première Guerre mondiale, avec la victoire des Alliés et le démantèlement de l'Empire turc, « l'homme malade de l'Europe » agonisant, s'achève la domination ottomane de quatre siècles. Le Liban contemporain émerge dans la foulée de ce bouleversement : en 1920, le Grand Liban (plus étendu que le Mont-Liban), mandaté par la France, est proclamé. Afin de contourner la protestation des maronites, druzes et chiites, la puissance mandataire étendit le territoire libanais, en intégrant d'autres régions sunnites et grecs-orthodoxes qui vivaient sous le joug ottoman. Ces deux cultures, très différentes (montagnarde et clanique d'une part, côtière et citadine d'autre part), doivent désormais cohabiter². Mais la problématique du Liban de la première moitié du xx^e siècle ne peut se déchiffrer

2. « Comment ignorer qu'en 1920, la société montagnarde, jusque-là repliée sur ses valeurs claniques et "féodales", rencontre la société plus ouverte des villes côtières hier encore indispensables relais de l'administration ottomane, que les clans maronites, druzes mais aussi chiites de la montagne vont désormais cohabiter avec les populations sunnites et orthodoxes des plaines, que deux cultures se heurtent, que deux histoires se télescopent, que deux Liban s'affrontent avant de fusionner. » Picaudou, 1999, p. 13.

Introduction

en dehors des rivalités franco-britanniques : la France, hostile à l'unité arabe, entretiendra le rêve des maronites de voir la fondation d'un État petit et séparé, foyer de la chrétienté. Quant à l'Angleterre, elle soutiendra les musulmans dont le souhait est d'intégrer le Liban dans un État arabe plus vaste. Le Pacte national, une sorte de compromis de ces frustrations, et qui entend réguler le partage du pouvoir, voit le jour en 1943, année durant laquelle l'indépendance politique du pays est obtenue. Ce pacte rassemble les confessions plurielles, renforçant, selon un grand nombre de chercheurs, l'expression des clivages et entraînant un nouveau déséquilibre démographique, politique et social.

La guerre du Liban, guerre interconfessionnelle et de pro-curation, éclate en 1975, faisant émerger des forces miliciennes avec leur corrélat de découpage géographique et social : fanatisme communautaire, villes dévastées, vies perdues par une « guerre incivile », pour reprendre l'expression d'A. Beydoun³. À l'histoire nationale libanaise s'est substitué le tissage de petites histoires qui visent à légitimer les communautés par la construction d'une identité. Chacune se campe dans son territoire d'influence, acquérant une autonomie aux dépens de l'État central, échafaudant des idéologies pour justifier le retranchement et des lectures du passé en fonction des débats du présent. Leur existence était, pour ainsi dire, « prouvée par les luttes dont elle faisait l'objet ; elle découlait de ces luttes⁴ ».

C'est dans les années quarante que l'on assiste à un basculement d'un mode de gouvernement, tel qu'il s'était mis en place à la fin de l'Empire ottoman, vers la politique économique libérale imposée par le mandat français – laquelle sera préalable au style gouvernemental qui s'instituera durant les Trente Glorieuses de la République (de 1943 à 1975). Afin d'ouvrir une marge de manœuvre à la loi du marché, les fonctions de l'État furent réduites. Nous analyserons minutieusement les intrications de ce tournant

3. Beydoun, 2000.

4. Beydoun, 2000.

historique dans nos quatre premiers chapitres. Notons simplement pour l'instant qu'à ce moment-là, la capitale devint alors le miroir des mutations historiques touchant non seulement le lien social libanais, mais également les sujets qui l'habitent.

Dans un tel contexte qui est celui du Liban contemporain, nous nous demanderons quelle modalité subjective (quel mode de rapport à l'autre, à la loi, à la jouissance) a pu permettre, durant ce dernier demi-siècle, aux habitants de ce lien social fragilisé par sa propre histoire de tenir ensemble. Ne serait-ce pas une tournure d'esprit qui, contrairement au *Witz*, mettrait l'Autre hors-jeu ? Conçue dans cet ouvrage comme une modalité contemporaine du rire, la farce semblerait plus à même d'exprimer l'horreur ou l'absurde, c'est-à-dire le divorce *radical* entre l'homme et le monde, entre le sujet et le langage ou de (sous)rire des certitudes, en s'attaquant à l'existence supposée des choses, dans un contexte souvent incertain, où plus rien ne semble établi. L'on en repérera l'expression dans l'art libanais, en l'occurrence l'œuvre de Raouf Rifai, imprégnée d'un esprit farcesque. Pour définir cette farce contemporaine, nous avons puisé notre inspiration dans l'univers romanesque et dramaturgique occidental (de langue française en l'occurrence) : des écrivains qui ont fait passer la langue parlée dans la langue écrite, la transgressant. En effet, spontanée et inattendue, elle semble s'appréhender (s'immiscer) dans le parler. Chez ces auteurs, il y a donc cette tentative de réinventer, ou plutôt, de déconstruire la langue classique, par le biais d'un dérèglement : cocasse pour les uns, dérangeant pour les autres, surprenant pour tous, abordant la question de l'échec d'une certaine littérature, ce qui n'est pas sans engendrer une géniale exploitation du langage qui se conçoit désormais comme le véhicule d'une perpétuelle méprise. Il s'agit surtout d'auteurs d'après-guerre qui gardent en mémoire les précurseurs originaux : Rabelais (pour Céline), Jarry (pour le nouveau théâtre) ; et qui, entre l'expérience poétique – injures et *hurleries* – puisée de l'indicible et l'invention d'effigies grotesques d'une humanité lâche et désespérée, inaugurent, pour reprendre l'expression de Sarraute, « l'ère du soupçon ». Quant aux procédés qui caractérisent cette modalité, et que nous

Introduction

mettrons à l'épreuve de la psychanalyse, ils participent d'une panique verbale⁵.

Nous montrerons dans ce travail que ce style subjectif, loin d'être une idiosyncrasie libanaise, une sorte de « folie » isolée, a non seulement été anticipé par ces grands auteurs visionnaires, mais est en outre annonciateur d'un mode d'être au monde qui tend à se généraliser bien au-delà des frontières du Liban. Ainsi, si dans ses *Écrits* et dans ses séminaires, Lacan n'a pas érigé « la farce » en concept, il n'en demeure pas moins qu'il l'a évoquée. Nous verrons alors quel sens il lui confère et en quoi sa conception se rapproche de celle des auteurs cités ; en quoi, enfin, nous sommes aujourd'hui – après la tragédie – « sur le plan de la farce⁶ ».

Le style subjectif requis pour habiter un lien social aussi instable que celui du Liban n'engage-t-il pas sur la voie du « néo-sujet », tels que nous le présentent tant de travaux récents ? En effet, on a pris acte des mutations culturelles qui affectent aujourd'hui les sujets, introduisant des indications du repérage clinique et théorique de la « nouvelle économie psychique⁷ ». C'est l'avènement de « l'homme libéral » et « sans gravité⁸ », délesté de son inconscient, ou de l'« a-sujet⁹ » que l'on dit incapable de formuler une demande. Seulement, s'il paraît enlisé dans un temps de suspension du « choix de névrose », pris dans une position précaire qui lui évite « d'accoucher du génie de sa structure¹⁰ », il n'est pas pour autant sans inconscient... même si celui-ci ne parle plus comme autrefois¹¹. On se demande comment faire avec ce sujet « postmoderne » dont la rencontre sporadique suscite la surprise du psychanalyste d'Occident, comment faire

5. De façon générale, ce sont des ruptures syntaxiques qui s'opèrent à travers des figures particulières : zeugma, anacoluthie etc. Mais, dans cet ouvrage, une place particulière sera réservée à l'analyse de l'hypallage.

6. Lacan, 1991, p. 299.

7. Melman, 2009.

8. Melman, 2002.

9. Dufour, 2003.

10. Sauret, 2009.

11. Sauret, 2008.